

**Compte rendu de la réunion de la Coordination des associations de parents d'élèves de  
Villeurbanne du 3 avril 2018**

13 parents présents, 11 écoles représentées : Jean Moulin, L.Armand, Renan, Lakanal, J.Ferry, Herriot, A.Camus, A.France, Berthelot, Jean Zay, A.Perrin

### **1.Rythmes scolaires**

Les enquêtrices de FORS ont proposé que les parents de la Coordination travaillent sur trois grandes questions :

1.Quelles étaient vos attentes ?

2.L'impact de la réforme :

3.Les questionnements prioritaires :

Ces questions impliqueraient de longues discussions. On décide que chacun repart chez lui avec ces questions et rédige une petite réponse écrite qui sera envoyée à FORS.

On se charge de faire une synthèse par questions, qui sera transmise à FORS

On envoie aussi les documents déjà existants : par exemple l'enquête réalisée à Herriot.

Pour la suite des consultations avec la Mairie ou FORS, on envisage de mettre en place un groupe plus restreint sur la base de 2 représentants par secteurs (voir liste des écoles et des secteurs).

### **2.Suivi de l'action AVS-EVS**

Nous avons rendez-vous avec le député B.Bonnell, vendredi 13 avril à 15h, ATOM Village, 207 rue Francis de Pressensé

*Entre temps, le rdv a été annulé par B.Bonnell et nous avons décliné une proposition le 16 avril à 15h (vacances et horaires d'après midi peu appropriés).*

*Nous attendons une nouvelle proposition de la part de la permanence du député.*

### **3.Caisse des écoles**

Changement dans la Caisse des écoles : Magali et Lauryle (comme suppléante) remplacent Rachida et Leila. Lionel et Franck restent dans leur poste.

### **4.Commission dérogation**

La commission de dérogation est planifiée lundi 14 mai à partir de 13h30.

Elle se déroule en deux temps :

-Un premier temps en présence des parents pour la définition des critères prioritaires et faire un point global de situation (périmètres, nombre de dérogations et des précisions par école).

-Un second temps (sans les parents pour respecter la confidentialité des situations traitées) regroupant les IEN, l'adjoint à l'Éducation, le service de la direction de l'Éducation et des directions d'écoles représentantes permet d'examiner les dossiers individuels et acter une décision sur la base des critères prioritaires partagés. Les dérogations de droit sont systématiquement accordées.

3 parents d'élèves élus environ sont présents soit 1/circonscription. Les parents n'ont pas de pouvoir de décision sur les dossiers individuel, ils sont en revanche mobilisés dans la validation des critères prioritaires choisis.

### **5.Autres points**

**Périscolaire** : on demande une réunion sur le périscolaire avant la fin de l'année pour aborder les problèmes pratiques : posture des animateurs, réunion et communication avec les responsables du périscolaire. Il y a de bonnes initiatives et des périscolaires qui marchent bien (expérience d'A.Camus notamment) : comment s'en inspirer ?

**Gardien** : à partir de l'expérience d'Herriot, les parents ont appris que les gardiens ne seraient plus titulaires (sociétés de gardiennage ou contrats renouvelable) : c'est déjà le cas des gardiens dans 3 groupes scolaires d'après la Mairie (cela pourrait s'étendre bientôt à d'autres groupes scolaires). Il semble qu'il n'y ait plus les moyens de payer un gardien titulaire.

**Remplacement des ATSEM** : il est toujours possible d'utiliser le tableur en ligne (Framacalc) pour renseigner les absences des ATSEM.

Prochaine réunion à Renan jeudi 28 juin